Appel de dossiers – Poésie
Joliette, résidence poétique

Joliette, 1er août 2023 – *Joliette, résidence poétique* **lance un appel de dossiers pour une résidence de création et de diffusion en poésie** qui se déroulera dans les différents espaces de la Ville de Joliette du **2 au 15 mai 2024**. L'organisation propose le territoire et la culture des citoyen.ne.s joliettain.e.s comme source d'inspiration pour un.e poète afin d'écrire une œuvre poétique inédite qui sera publiée par la maison d'édition *Bouc Productions*.

Les poètes ont jusqu'au **29 septembre 2023, à 23h59** (heure de l'est) pour soumettre une demande dans le cadre de ce programme.

Résidence poétique à Joliette

Bouc Productions est une maison d'édition joliettaine qui compte maintenant 41 livres à son catalogue. Fondée en 2011 par Frédéric Généreux et Guyaume Robitaille, la maison d'édition est reconnue pour sa créativité, son audace et ses formats de livres, qui sortent du cadre régulier, via les nombreuses collaborations prônées par ses éditeurs. Tanya Millette, qui agissait déjà en tant que réviseure linguistique, s'est jointe à l'équipe comme éditrice avec son premier projet publié en juin 2018. *Joliette, résidence poétique* en sera à sa troisième édition, ayant accueilli les poètes Jonathan Lamy en 2018 et Maude Veilleux en 2022.

Recherche et création

La résidence se veut avant tout un projet de création artistique. Ainsi, la Ville de Joliette, ses habitant.e.s, ses espaces publics, ses lieux de rencontres, ses espaces verts, le jour, la nuit, deviennent une source intarissable d'inspiration. Nous invitons les artistes à explorer de nouvelles approches aux formes audacieuses et inédites, à apprécier la beauté dans tous les aspects traditionnels ou contemporains de la poésie. Ainsi, la majeure partie du temps de cette résidence devra être consacrée à la recherche et à la création poétique. Cette démarche devra donc être inscrite géographiquement, socialement et temporellement.

Médiation culturelle

Nous œuvrons ici au cœur d'un projet de médiation culturelle. Tant par le biais d'ateliers, de démonstrations, que de performances, l'artiste invite l'auditeur.trice à observer et à participer au processus de création. Il va de soi que le.a poète en

résidence devra tenir compte de cet aspect du projet. Il, elle ou iel.le devra donc maximiser son occupation du territoire lors de son séjour créatif.

Diffusion de la poésie

Lors de la résidence, le.a poète sera invité.e à faire des lectures publiques dans des lieux propres à la Ville de Joliette : Musée d'art de Joliette, Brasserie artisanale Albion, restaurant Ras le Bol, la Place Bourget, Bibliothèque Rina-Lasnier, cafés, parcs, etc.

De même, le Cégep régional de Lanaudière à Joliette, grâce à l'appui du département d'Arts, lettres et communication, sollicitera le.a poète pour des ateliers-conférences dans des cours de poésie ou pour des projets spéciaux avec les étudiant.e.s.

Les écoles secondaires et primaires pourraient également profiter de la présence d'un.e poète d'expérience pour présenter les bases de la poésie à ses élèves lors d'activités spéciales.

Les librairies de la ville requerront aussi la présence de l'artiste pour des séances de signatures et des rencontres avec le public.

Recueil de poésie

Au terme de la résidence, le.a poète devra rendre compte de son travail de recherche et de création par l'entremise d'un recueil inédit qui sera édité par la maison d'édition chapeautant le projet. Ce livre, qui s'écrira au fur et à mesure de la résidence, n'a pas de direction artistique de prime abord. Il doit par contre tenir compte des critères inhérents au projet.

Pour déposer le dossier

Les poètes qui souhaitent participer à ce projet ont jusqu'au 29 septembre 2023, 23h59 (heure de l'est) pour déposer leur dossier. Devront être inclus dans le dossier :

- ☐ le formulaire dûment rempli et signé (voir l'Annexe 1 du présent document);
- ☐ le curriculum vitae de l'artiste;
- ☐ la bibliographie complète de l'artiste;
- ☐ une lettre expliquant les motivations de l'artiste à poser sa candidature;
- ☐ tout autre document pertinent pour la sélection de l'artiste.

Vous pouvez faire parvenir le dossier par la poste à :

Bouc Productions
149, rue Taché
Joliette, Qc
J6E 4A1

Ou par courriel à M. Philippe Rostenne, directeur de la programmation à info@jolietteresidencepoetique.com.

Pour de l'information complémentaire, nous vous invitons à contacter M. Philippe Rostenne, ou M. Frédéric Généreux, éditeur et coordonnateur de la résidence poétique, à info@jolietteresidencepoetique.com. L'organisation considère le cachet de la poste comme étant la date de dépôt des dossiers.

Les dossiers incomplets ou ceux qui seront envoyés après la date limite ne seront pas admissibles.

ANNEXE 1 - FORMULAIRE – *Joliette, résidence poétique*

Prénom usuel et nom :

Pronom.s utilisé.s :

Date de naissance :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone au travail :

Adresse courriel :

Site internet :

Occupation actuelle :

Bibliographie de l'artiste :

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI NON

Si oui, veuillez préciser laquelle, en quelle année, pour quel projet ainsi que l'organisme qui vous l'a accordée.

Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence d'écriture ? OUI NON

Si oui, veuillez préciser laquelle, en quelle année, pour quel projet ainsi que l'organisme qui vous l'a accordée.

En quelques lignes, définissez votre vision de la poésie.

Dans le cadre du projet de résidence poétique à Joliette, un recueil sera publié à la suite du séjour. Quelle serait votre démarche artistique pour l'écriture de ce recueil?

Date :

Signature :

ANNEXE 2 – Détails de la résidence poétique à Joliette

Sont éligibles au projet tout.e poète francophone

- ☐ d'âge majeur n'ayant jamais publié avec *Bouc Productions*;
- ☐ provenant de l'extérieur de la région de Lanaudière;
- ☐ ayant déjà expérimenté un processus éditorial dans sa pratique poétique;
- ☐ ayant une démarche poétique et créative distincte et originale;
- ☐ ayant déjà participé à plusieurs lectures de poésie devant public;
- ☐ étant disponible pour toute la durée de la résidence;
- ☐ ayant un projet d'écriture à développer au cours de la résidence.

Nature de la résidence

Résidence de création : la résidence offrira à l'artiste le temps et la liberté de créer le projet poétique. Il, elle ou iel.le sera libre de consacrer environ 70% de son temps pour cette écriture personnelle. Le.a poète sera cependant sollicité.e à raison d'une à deux fois par jour de résidence pour une conférence de presse, des rencontres publiques ou professionnelles, des conférences, des séances de signatures et/ou de lecture en librairie ou en bibliothèque et des rencontres en milieu scolaire.

Lorsque la résidence sera terminée, le.a poète aura une période de 3 mois pour terminer le manuscrit et le faire parvenir à l'éditeur pour que celui-ci puisse débuter le travail d'édition en vue d'une éventuelle publication.

Rémunération de l'artiste : le.a poète recevra :

- ☐ un montant de 400$ dès la signature du contrat pour fin de création artistique;
- ☐ 125$ pour chaque activité où il, elle ou iel.le sera sollicité.e pour une lecture ou une présence en public;
- ☐ 50$ pour chaque activité de création où il, elle ou iel.le sera sollicité.e;
- ☐ un montant maximal de 75$ par jour pour les repas (remboursement avec preuves);
- ☐ tous les déboursés des transports (à l'intérieur du Québec) en lien avec la résidence poétique (remboursement avec preuves);
- ☐ un montant de 400$ à la fin de la résidence pour fin de création artistique.

Dates de séjour : la résidence est d'une durée de 14 jours (13 nuits), du jeudi 2 mai au mercredi 15 mai 2024. Le.a poète sélectionné.e devra être disponible tout au long de ce séjour, et ce, sans interruption.

La Ville de Joliette

La Ville de Joliette, qui compte un peu plus de 21 000 habitant.e.s, est située à environ 45 minutes de Montréal, un peu plus de 2 heures de Québec et environ 60 minutes de Trois-Rivières, au cœur de la région de Lanaudière. La rivière l'Assomption parcourt la ville et lui donne un cachet unique; elle devient, lors de la saison hivernale, une des plus longues patinoires au Québec.

Le nom de la poète Rina Lasnier, qui a résidé à Joliette durant de nombreuses années, a été donné à la bibliothèque publique de la ville, maintenant aménagée dans une ancienne église. De même, le nom du joueur de hockey Marcel Bonin a été donné à l'aréna municipal.

La ville compte un cégep, de nombreux cafés et restaurants, une salle de spectacle reconnue dans tout le Québec (le Centre culturel Desjardins), un des plus gros festivals de musique classique en Amérique (le Festival de Lanaudière), un festival de musique traditionnelle d'envergure internationale (le Festival Mémoire et Racines), deux microbrasseries (l'Alchimiste et l'Albion). Son économie est étroitement reliée à l'usine Bridgestone Americas, Inc., qui produit des pneus à l'échelle mondiale, et à la cimenterie Groupe CRH Inc.

La ville est aussi reconnue pour ses nombreux musiciens qui gravitent autour de ses espaces de diffusion. Le département de musique du Cégep régional de Lanaudière à Joliette est reconnu pour la qualité de ses finissants, particulièrement en musique traditionnelle, une expertise particulière à la région.

Le Musée d'art de Joliette compte parmi les musées les plus reconnus au Québec tant pour ses expositions temporaires que permanentes. Le territoire de la Ville de Joliette abonde également en parcs et espaces verts, ce qui contribue à définir Joliette comme une ville parmi la campagne.

Le séjour permettra donc à l'artiste en résidence d'explorer plusieurs aspects de la ville et de sa culture dans un environnement inspirant, varié et marqué de passion.

Hébergement

Le.a résident.e sera hébergé.e dans un établissement de type hôtel ou Airbnb de la ville pour la durée complète du séjour, soit du jeudi 2 mai au mercredi 15 mai 2024.

Un vélo sera aussi mis à disposition de l'artiste.

Engagement de l'occupant.e

Le.a résident.e s'engage à :

- ☐ être disponible tout au long de la résidence auprès des résident.e.s de la Ville de Joliette, du public et des organisateurs.rices du projet;

- ☐ travailler sur le projet du recueil de poésie qui sera imprégné de la résidence;
- ☐ participer à des rencontres publiques et/ou professionnelles tout au long de la résidence. Ces rencontres occuperont environ 30% du temps de la résidence;
- ☐ garder les factures et reçus pour être remboursé.e sur les dépenses autorisées;
- ☐ produire un rapport des dépenses journalières;
- ☐ remettre le manuscrit du recueil au maximum trois mois après la fin de la résidence.

Engagement de Bouc Productions

La maison d'édition s'engage à :

- ☐ prendre en charge la rémunération de l'auteur.rice;
- ☐ prendre en charge les remboursements pour les transports et les repas de l'occupant.e;
- ☐ fournir un calendrier prévisionnel des rencontres et obligations de l'artiste;
- ☐ être disponible en tout temps pour les questions et interrogations de l'occupant.e;
- ☐ mettre en valeur le.a poète et son travail avant, après et tout au long de la résidence;
- ☐ fournir un accès au Musée d'art de Joliette pour la période de la résidence;
- ☐ fournir gratuitement tous les recueils publiés chez *Bouc Productions* et encore disponibles;
- ☐ à éditer le recueil au maximum 1 an après la période de résidence.

Contrat de résidence

Un contrat de résidence sera signé entre *Bouc Productions* et le.a poète sélectionné.e définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses de la présente annexe. Un calendrier prévisionnel sera joint en annexe du contrat.

Sélection de l'artiste

Le jury est composé des membres de l'organisation de la résidence. Le jury sélectionnera, au premier tour, des candidat.e.s pour une entrevue. Cette entrevue aura lieu à Joliette, si possible, dépendamment de la situation géographique de l'artiste.

Les candidat.e.s seront avisé.e.s par courriel après la délibération du jury.

Le.a poète choisi.e devra signer le contrat de résidence et devra fournir une photographie (avec le nom de l'artiste photographe), une bibliographie ainsi qu'une biographie qui servira pour la publicité de la résidence et du recueil.